

## REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

**EDITO**

Un petit schéma vaut mieux qu'un long discours ....

Le projet de budget de l'Etat et de la sécurité sociale pour 2013 préfigure une avalanche de taxes !

Les chiffres qui figurent dans les schémas du présent numéro (calculés en intégrant le gel du barème, la baisse du plafonnement du quotient familial et la création de la nouvelle tranche de 45 %) sont éloquentes !

Moins de 600 000 foyers paient 39% du total de l'impôt sur le revenu !

Les français et surtout les classes moyennes ne sont en rien épargnés par la batterie de mesures fiscales et sociales annoncées par le gouvernement !

Choc fiscal ? Certes !

Mais, alors qu'on nous annonçait un choc courageux... nous voilà face à un choc hasardeux ...

Car à mieux y compter ce n'est pas 1 français sur 10 que le choc va impacter mais bien 2 français sur trois !

Et quel choc arithmétique !

Nous voyons aussi voler un escadron de pigeons ...

Quel choc de culture !

Nous voilà maintenant confrontés à un choc cafouilleux...

Cette étonnante accumulation de non sens nous conforte dans la nécessité de tenir le cap :

- Soutenons notre différence !
- Persistons dans notre vérité !
- Restaurons le juste équilibre !

Les classes moyennes ne se feront pas plumer !

Les cadres ne sont pas non plus les dindons de la farce !

Ils ne paieront pas l'addition !

Danièle Karniewicz

Secrétaire Nationale

Secteur Protection sociale

### SOMMAIRE

P 1 :

Répartition des foyers fiscaux imposables par région

P 2 :

Projet de réforme fiscale : Qui va payer l'addition ?

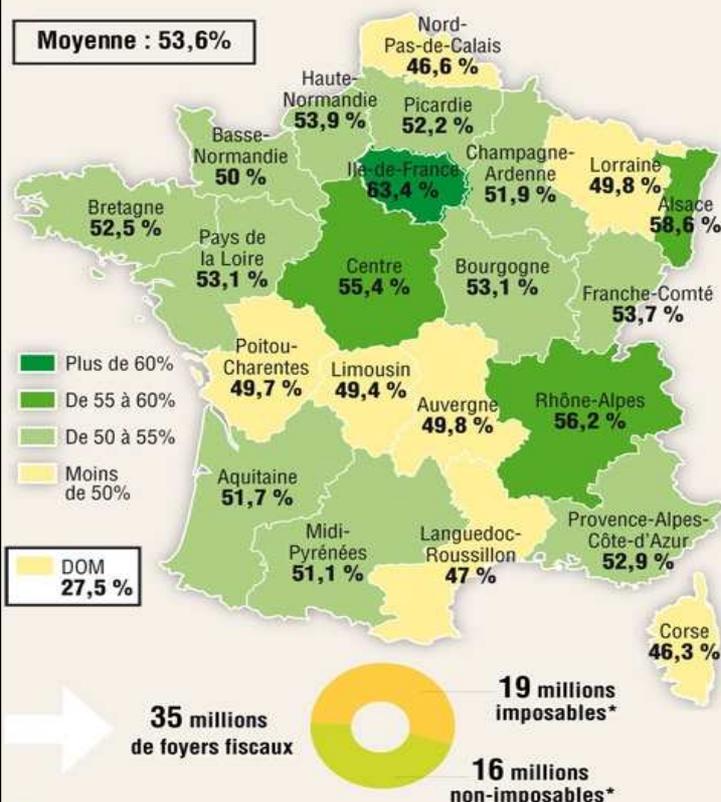
P 3 :

Baisse du plafond du quotient familial : Qui va payer l'addition ?

Informations bi mensuelles N° 27  
15 OCTOBRE 2012

### Part des foyers fiscaux imposables sur le revenu, par région

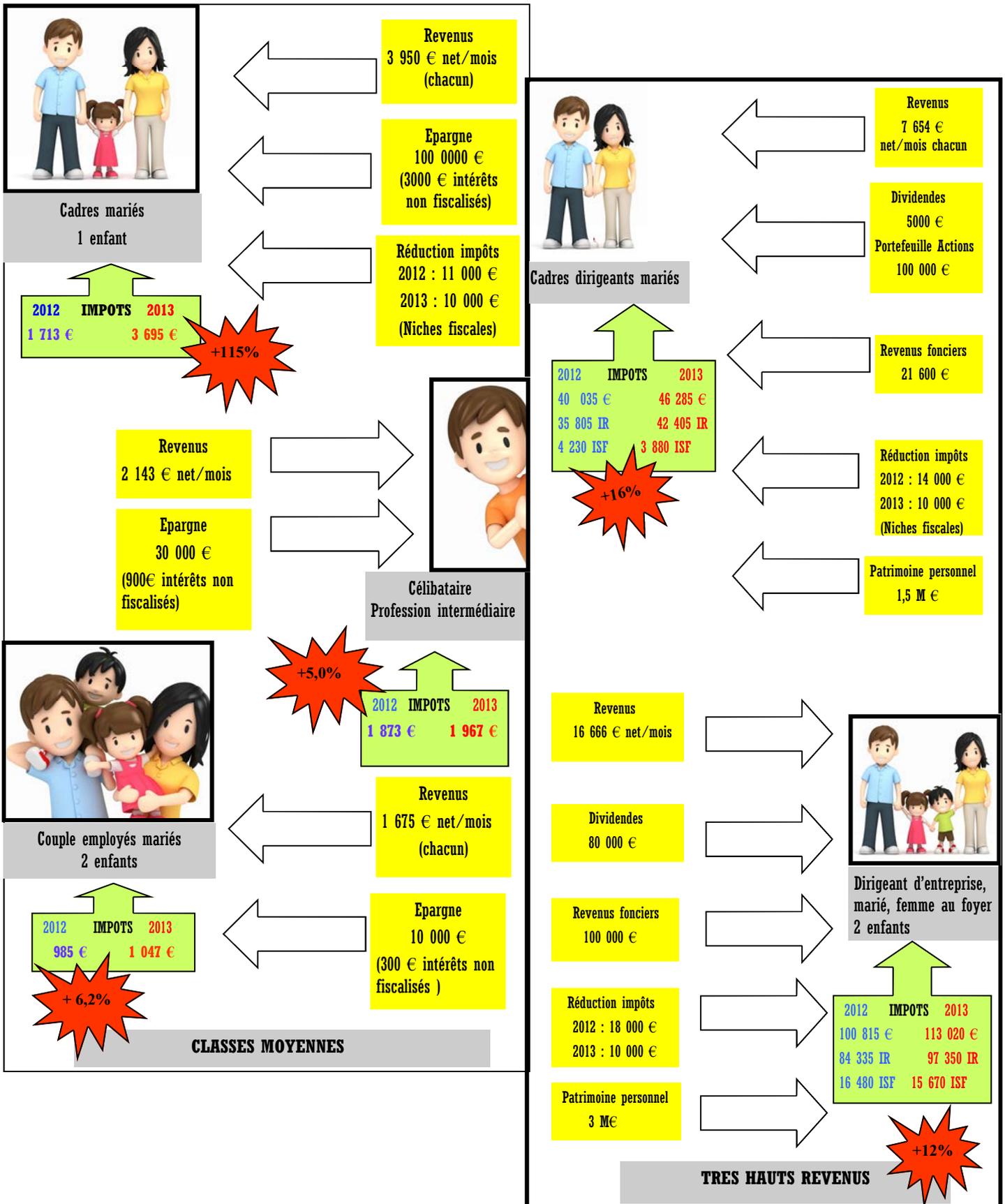
Moyenne : 53,6%



Source : ministère du Budget

\*sur le revenu

## PROJET DE REFORME FISCALE : QUI VA PAYER L'ADDITION ?



## BAISSE DU PLAFOND DU QUOTIENT FAMILIAL QUI VA PAYER L'ADDITION ?

La dernière réforme fiscale abaisse le plafond du Quotient Familial à 2 000 € en 2013 demi-part supplémentaire (contre 2 336 € en 2012). Quelle est l'incidence de cette mesure ?

**Niveau de revenus nets imposables  
auquel s'applique le plafond**

en 2012	en 2013
---------	---------

Couple avec un enfant

63 257 €	61 157 €
----------	----------

**Supplément d'impôts  
336 €**

Couple avec deux enfants

73 673 €	69 473 €
----------	----------

**Supplément d'impôts  
672 €**

Couple avec trois enfants

94 503 €	86 103 €
----------	----------

**Supplément d'impôts  
1 344 €**

Couple avec quatre enfants

115 333 €	102 733 €
-----------	-----------

**Supplément d'impôts  
2 016 €**

QUOTIENT FAMILIAL

**2 000 €**

**C'est la somme à laquelle le plafonnement du Quotient Familial vient d'être ramené.**

***Rappelons que ce dispositif a été mis en place pour permettre à un foyer de payer d'autant moins d'impôts qu'il assume la charge de personnes ou d'enfants.***

***Un couple marié avec 2 enfants et chaque parent en activité, commence à être touché par cette baisse à partir de 6 133 € de revenus mensuels !***

***Aujourd'hui, ce sont eux : 2,5% des foyers fiscaux !  
Demain, ce sera peut être vous ?***

Téléphone : 01 55 30 12 17  
Télécopie : 01 55 30 13 96  
Crédit photo : fotolia  
Messagerie : patricia.brouard@cfecgc.fr